

gea avant la Révolution un bureau d'agent d'affaires et fut propriétaire des *Petites Affiches de Paris*. En même temps, il remplissait les fonctions d'agent principal des Etats de Languedoc en résidence à Paris, et s'occupait aussi d'agriculture, en gérant la fortune de sa femme, veuve du baron de Bocils, fortune consistant principalement en la terre du Petit Val, en Brie. Quand éclata la Révolution, Bénézech en adopta les principes et fut successivement commandant de la garde nationale, juge de paix du canton de Suez, administrateur du département de Seine-et-Oise.

L'activité intelligente qu'il déploya en cette dernière qualité, lors de la levée en masse, lui valut une grande notoriété. Lors de l'abolition des ministères (1794) remplacés par douze commissions, composées chacune en général de deux membres et d'un adjoint nommés par la Convention sur la présentation du Comité de salut public, Bénézech fut appelé à diriger la onzième commission des armes, poudres et exploitation des mines. Dans ses attributions rentrait la surveillance des manufactures de guerre, des munitions. Bénézech, avec le concours de Fourcroy, de Chaptal et de Guïton, donna une grande impulsion aux ateliers de fabrication d'armes; il appela de l'étranger des ouvriers habiles, et les établit à Versailles.

Il se lia avec le jeune général Bonaparte, alors âgé de 25 à 26 ans, et fut aussi l'ami de Bellart qui devint plus tard procureur général à la cour royale de Paris.

La Convention ayant fait place au Directoire, et les ministères ayant été rétablis, Bénézech entra, le 12 brumaire an IV (novembre 1795) comme ministre de l'Intérieur, dans le premier cabinet que formèrent les directeurs. Il avait pour collègues Merlin de Douai à la Justice, Ch. Delacroix aux Relations extérieures, Gaudin aux Finances, Aubert-Dubayet à la Guerre, Truguet à la Marine. Préposé spécialement aux subsistances à une époque où la disette était particulièrement intense, et où les Parisiens se voyaient réduits, dit un historien, à « manger quelques onces seulement d'un mélange dégoûtant de graines étonnées d'être devenues l'aliment de l'homme », il montra un zèle méritoire et contribua à rétablir une abondance relative. Il centralisa aussi les administrations de son ministère, et créa des conseils d'agriculture, commerce et arts; c'est sous son administration qu'a été conçu le projet de donner une nouvelle édition des ouvrages d'Olivier de Serres. Enfin, il ne négligea pas l'instruction publique, réforma l'École polytechnique, et favorisa les beaux-arts. Mais Bénézech, qui avait usé de son influence pour rendre à la liberté la fille de Louis XVI, fut en butte à de très vives attaques de la part des journalistes. Compromis, d'autre part, en 1797, lors de la saisie des papiers de Duverne de Presle, de Brothier et de la Villehurnoy, qui le désignaient pour être maintenu dans ses fonctions en cas de succès de la conspiration royaliste, il eut beau protester de son attachement à la République, le Directoire le destitua aux approches du 18 fructidor (2 septembre 1797) et le remplaça par François de Neufchâteau (*V. ce nom*). Après le 18 brumaire, auquel Bénézech se rallia, il fut nommé conseiller d'Etat et « inspecteur du palais des Tuileries », — singulière fonction qui faisait de lui une espèce de maître des cérémonies. Il accepta d'abord, mais demanda bientôt à accompagner le général Leclerc dans son expédition à Saint-Domingue. Nommé par le premier consul préfet du Cap, il

s'embarqua avec sa femme et ses deux filles; mais, à peine arrivé à destination, il fut atteint de la fièvre jaune, et succomba. — On a de Bénézech un *Compte rendu* de son administration depuis le 13 brumaire an IV jusqu'au 1^{er} vendémiaire suivant (Paris 1797.)

BENGY DE PUYVALLÉE (PHILIPPE-JACQUES CHEVALIER DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Bourges (Cher), le 1^{er} mai 1743, mort à Bourges, le 3 octobre 1823, appartenait à une famille de magistrats et d'hommes de guerre, et descendait d'Antoine Bengy, seigneur de Puy-Vallee (1569-1616) qui succéda à Cujas dans la chaire de jurisprudence à l'Université de Bourges. Entré comme sous-lieutenant dans le régiment de la Vieille-Marine en 1763, à la fin de la guerre de Sept ans, il quitta le service en 1775, consacra ses loisirs à l'étude, et à l'exploitation de ses propriétés, fut nommé, en 1778, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Bourges, et enfin, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage du Berry. Les trois ordres s'étaient réunis à Bourges le 16 mars, pour cette élection de députés; le président de la séance, le comte de la Châtre, bailli d'épée du bailliage de Berry, maréchal de camp, inspecteur de cavalerie, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur frère du Roi, était assisté de son lieutenant général, Claude de Bengy.

A l'Assemblée constituante, Bengy de Puyvallée siégea à droite et défendit l'ancien régime; il opina en faveur du *vetu* absolu, demanda que le droit de paix et de guerre fût dévolu au roi, et que les apanages des enfants de France fussent considérés comme domaines privés; son discours le plus remarquable fut celui qu'il prononça, à la séance du 5 novembre 1789, sur la division territoriale de la France en départements. « Nul n'attaqua, a écrit Louis Blanc *Histoire de la Révolution française*, tome III) le plan du comité de constitution par de plus sérieux arguments, par des considérations pénétrées dans une connaissance plus exacte de la situation géographique du pays, et ce fut probablement sous l'impression de ses paroles qu'on renouça à la division uniforme, invariable, fixée d'avance, de chaque département en neuf districts et de chaque district en neuf cantons. » Bengy de Puyvallée avait également insisté en termes précis sur les vices de la combinaison adoptée qui donnait comme base à la représentation nationale, la contribution directe. « Si l'on examine, dit-il, l'intérêt que chaque division du royaume peut avoir à la représentation nationale, il semble au premier coup d'œil que plus un département contribue à l'entretien de la chose publique, plus il doit avoir d'influence sur la législation. Mais on ne fait pas attention que plus un pays est fertile, plus il a de richesses, plus ses habitants ont de jouissances, et plus ils sont redevables à la puissance qui les défend, à la force publique qui protège leurs propriétés. Le tribut qu'ils payent à la patrie est proportionné à l'avantage qu'ils en retirent et à la protection qu'ils en reçoivent; la contribution qu'ils acquittent est de leur part un devoir de justice rigoureux. Mais un devoir ne constitue pas un droit exclusif. La représentation ne peut donc avoir pour base la contribution. Quand il s'agit de défendre la patrie, chaque homme est soldat et doit payer de sa personne; de même, lorsqu'il s'agit de représenter la nation, tout homme est citoyen et a le droit de faire représenter son suffrage. C'est donc par le nombre des citoyens qu'il faut calculer la repré-

sentation nationale. La population en est la base véritable. » — L'Assemblée fut sourde à ce langage, et ne tint pas compte davantage des réflexions présentées par Bengy de Puyvallée sur l'inconvénient d'attribuer à des départements fort inégaux, soit en population, soit en richesses, un nombre égal d'administrateurs. « Le département de Berry, avait dit l'orateur, serait à celui de Flandre, égal en superficie, comme deux cent mille est à un million. Or, des frais d'administration qui, répartis sur un million d'hommes, peuvent être fort supportables, deviennent, répartis sur deux cent mille, un fardeau accablant. »

Après la session de la Constituante, Bengy de Puyvallée quitta la France et émigra : pourtant, il ne resta pas au service des princes, et revint en France en 1792. Mais son attitude à l'Assemblée et son départ avaient suffi à le rendre suspect; ses biens furent séquestrés, et il eut grand-peine à se soustraire à la condamnation capitale dont il était menacé. Rayé, sous le Directoire, de la liste des émigrés, puis replacé sur cette liste et frappé d'une mesure de proscription, il multiplia les démarches auprès des députés de Paris. Un d'eux, Guyot des Herbiers, finit par obtenir pour lui, de Merlin de Douai, la faveur de résider en France. Redevenu, sous le consulat, membre de la commission administrative des hospices de Bourges, il n'accepta point d'autres fonctions de Napoléon 1^{er}, et ne dut qu'à la Restauration les titres et grades de chevalier de Saint-Louis (1814), de président (1820) du collège électoral du Cher, et de conseiller général de ce département. Bengy de Puyvallée a laissé divers mémoires sur des questions politiques ou économiques : *Réflexion sur le cadastre* (1818); *Essai sur l'état de la Société religieuse en France et sur les rapports avec la Société politique depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours* (1820), etc.

BENGY DE PUYVALLÉE (CLAUDE-AESTRE-GILLE, CHEVALIER DE), fils aîné du précédent, député de 1820 à 1824, né à Bourges (Cher), le 19 mai 1778, mort à Bourges, le 23 mars 1836. Propriétaire dans le Berry et conseiller général, il fut élu, le 14 novembre 1820, député par le collège de département du Cher. Fidèle aux traditions de sa famille, il s'assit au côté droit, et vota comme ses collègues de cette partie de la Chambre; M. de Bonald avait été son éducateur politique. Bengy de Puyvallée ne paraît pas avoir répondu aux espérances que les royalistes « libéraux » se plaisaient à mettre en lui. « Comme on lui suppose, écrivait l'un d'eux, cette noble indépendance qui nous permet de nous rendre à l'évidence d'un raisonnement, nous pouvons presque assurer qu'il fera quelquefois infidélité à ses nobles collègues, pour voter en faveur des principes soutenus par le côté gauche. »

Jusqu'à la fin de la législature, Bengy de Puyvallée vota avec la droite.

BÉNIER (JACQUES-GRÉGOIRE) représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Montoire (Loir-et-Cher), le 8 juin 1788, mort à Montoire, le 8 novembre 1855, était propriétaire et marchand de bois dans le Loir-et-Cher, quand ce département (13 mai 1849) le nomma représentant du peuple, le 3^e sur 5, avec 26,993 voix (54,330 votants, 71,600 inscrits.) Il était aussi conseiller général. Bénier, qui était un des doyens de l'Assemblée, siégea à la Montagne et vota pendant toute la législature

constamment avec la gauche de l'Assemblée, à la fois contre la politique de l'Élysée et contre la majorité monarchiste. Il se déclara contre l'expédition de Rome et contre les lois réactionnaires sur l'enseignement et sur l'exercice du suffrage universel, etc., qui furent l'œuvre de cette majorité. Le coup d'État de 1851 mit fin à sa carrière politique. Ce fut vainement qu'il sollicita encore, le 29 février 1852, le mandat de député au Corps législatif dans la 2^e circonscription de Loir-et-Cher; il n'obtint contre le candidat officiel, M. Crosnier, élu par 22,043 voix, qu'une très faible minorité de 528 suffrages.

BENJAMIN-CONSTANT Voy. CONSTANT DE REBECQUE.

BENOÏD (JEAN-JOSEPH), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Allanche (Cantal), le 10 février 1762, mort à une date inconnue, était homme de loi dans son pays natal; il devint ensuite accusateur public. Le 28 août 1791, il fut élu député du Cantal à l'Assemblée législative, par 215 voix sur 311 votants, et passa inaperçu dans cette assemblée. Le gouvernement consulaire lui donna plus tard les fonctions de commissaire au tribunal civil de Murat (28 floréal an VIII); il resta dans la magistrature sous l'Empire, sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet. Sa nomination comme président du tribunal de 1^{re} instance de Murat date, en effet, du 21 février 1816; il occupait encore ce poste en 1833.

BENOÏST (ANTOINE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Mende (Lozère), le 17 octobre 1718, mort à une date inconnue, était curé de Pont-Saint-Esprit (Gard). Il fut élu, le 31 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux pour la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire, et se montra très attaché aux prérogatives de son ordre. Il s'opposa à la réunion des trois ordres en assemblée nationale et, dans la séance du 1^{er} juillet 1789, il fut des premiers à protester, avec les évêques de Clermont, de Laon et de Montauban, les archevêques de Reims, de Rouen, de Toulouse et quelques curés, contre « leur comparution à l'Assemblée ».

BENOÏST (PIERRE), député à la Constituante de 1789 et au Conseil des Anciens, né à Frolois (Côte-d'Or), le 20 février 1753, mort à Frolois, le 16 juin 1818, était avocat et notaire à Frolois lorsqu'il fut élu, le 26 mars 1789, député du tiers-état aux États-Généraux par le bailliage de Châtillon-sur-Seine; il passa inaperçu dans cette assemblée. Élu haut-juré par le département de la Côte-d'Or, le 24 vendémiaire an IV, il fut envoyé par le même département au Conseil des Anciens, le 24 germinal an V; mais s'étant joint au parti clichien, il en fut éliminé le 18 fructidor, et ne joua plus aucun rôle politique.

BENOÏST (FRANÇOIS-JOSEPH, CHEVALIER), député de 1815 à 1816, né à Valenciennes (Nord), le 5 août 1756, mort à Valenciennes, le 19 décembre 1833, était propriétaire et maire de Valenciennes lorsqu'il fut élu député par le collège de département du Nord, le 22 août 1815, avec 105 voix sur 192 votants et 298 inscrits. Il siégea à la droite de la Chambre introuvable et fut membre de la commission chargée des Codes. Le roi lui conféra des lettres de noblesse en 1816; il ne fit pas partie d'autres législatures.

BENOIST (PIERRE-VINCENT, COMTE), député de 1815 à 1827, né à Angers (Maine-et-Loire), le 5 janvier 1758, mort à Paris, le 1^{er} décembre 1834, était fils d'un lieutenant de la sénéschaussée d'Angers, et publia dans divers journaux des articles d'économie politique. En 1794, son nom fut mêlé peu heureusement aux accusations de falsification des comptes de la Compagnie des Indes, qui amenèrent Delaunay d'Angers, Chabot, Fabre d'Églantine et Bazire devant le tribunal révolutionnaire; aussi ne put-il entrer dans l'administration qu'assez tard, grâce à la protection de Maret, depuis duc de Bassano, qui le fit nommer chef de division et directeur de la correspondance au ministère de l'intérieur. Napoléon ne lui accorda aucune distinction honorifique; le Gouvernement provisoire de 1814 le nomma commissaire à l'intérieur, et la Restauration l'appela au Conseil d'État (29 mai 1814), qu'il quitta au retour de l'île d'Elbe.

Nommé par Louis XVIII, après Waterloo, directeur général de la comptabilité des communes, il fut, le 22 août 1815, élu député par le collège de département de Maine-et-Loire, avec 115 voix sur 213 votants et 276 inscrits, et vota avec la majorité de la Chambre introuvable. Le 24 février 1816, il demanda que l'âge de l'éligibilité fut fixé à trente ans, et que la Chambre fût renouvelée intégralement tous les cinq ans : « Songez-y bien, dans cinq ans, les jeunes gens qui en auront trente, n'auront pas pris part aux événements désastreux, qui, depuis vingt-cinq ans, désolent notre malheureux pays. Lorsqu'ils leveront la main dans cette enceinte pour prêter leur serment de fidélité, ils n'auront point à se reprocher d'en avoir prêté d'autres; lorsqu'ils se présenteront devant la fille auguste de nos rois, elle ne pourra lire dans leurs yeux inquiets leurs remords ni leurs regrets; ils auront des mains vierges, un cœur pur, des âmes sans reproche et sans honte. » La motion fut repoussée. Réélu le 4 octobre 1816, par 120 voix sur 229 votants et 269 inscrits, il échoua le 5 novembre 1820, dans le 1^{er} arrondissement électoral d'Angers, avec 209 voix contre 402 accordées à son concurrent, M. Gautret, élu, mais huit jours après, le 13 novembre, fut réélu par 246 voix sur 401 votants et 424 inscrits; le 25 février 1824, ce fut le 2^e arrondissement électoral de Maine-et-Loire (Saumur) qui l'envoya à la Chambre par 345 voix sur 423 votants et 479 inscrits; M. Bodin, député sortant, n'obtint que 71 voix. M. Benoist, créé comte par Louis XVIII, ne fit pas partie d'autres législatures. On lui doit quelques publications traduites de l'anglais : le *Moine*, traduction du roman de Lewis (1797), *Voyages dans le Sud de l'Amérique septentrionale*, traduit de Bartram (1798), *Mémoires de Miss Bellamy* (1799), le *Cultivateur anglais* (1801), etc.

BENOIST (JACQUES-CONSTANT), député de 1839 à 1841, né à Noirmoutiers (Vendée), le 21 novembre 1794, mort à Pornic (Loire-Inférieure), le 7 janvier 1866, était docteur-médecin à Nantes, quand la démission de M. Cossin, député de Paimbœuf, le fit entrer dans la carrière politique. En remplacement de ce député, il fut élu par le 6^e collège de la Loire-Inférieure, le 2 mars 1839; il vota, le plus souvent, avec l'opposition de gauche. Ayant lui-même donné sa démission de député il fut à son tour, le 20 mars 1841, remplacé par le contre-amiral Le Ray.

BENOIST (LOUIS-VICTOR, BARON DE), député au Corps législatif de 1858 à 1870, né à Dugny (Meuse), le 29 octobre 1813, agronome distingué, était président de la Société d'Agriculture de Verdun, correspondant de la Société centrale d'Agriculture, membre du Conseil général de la Meuse pour le canton de Francourt depuis 1848. Lorsqu'il fut élu, le 21 novembre 1858, député au Corps législatif dans la 2^e circonscription électoral de la Meuse, par 11,134 voix sur 21,537 votants et 26,500 inscrits, contre M. Clément 10,306 voix, en remplacement de M. Briot de Monremy, décédé. Il siégea à la droite dynastique, et fut réélu, le 1^{er} juin 1863, presque à l'unanimité, par 20,597 voix sur 20,862 votants et 27,115 inscrits. Il prit une part importante à la discussion du budget de 1864, fit partie de la commission de l'enquête agricole de 1866, et, réélu le 24 mai 1869, par 19,689 voix sur 20,594 votants et 26,477 inscrits, entra à la commission du budget en 1869, et à celle du Code rural en 1870. Du groupe parlementaire ultra-conservateur dit de la rue de l'Arcade, il avait interpellé le gouvernement, le 1^{er} février 1869, sur l'application trop large du droit de réunion, et demandé l'application plus stricte de l'article 13 de la loi qui permet d'interdire les réunions publiques, alléguant que la tolérance du gouvernement effrayait les capitaux. La chute de l'Empire (1870), l'éloigna de la vie politique. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1866, et commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand depuis 1861.

BENOIST (ALBERT), député de 1876 à 1885, né à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire), le 11 juin 1842, se destina d'abord au notariat. Après avoir passé quelque temps comme principal clerc dans l'étude d'un notaire d'Angers, il fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale sous-préfet de Beaugé le 28 septembre 1870; il ne resta en fonctions que jusqu'au 14 juin 1871. Élu, comme candidat républicain, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Beaugé par 10,847 voix sur 17,152 votants et 21,322 inscrits, contre M. de Rochebouët (6,038) candidat conservateur, il s'inscrivit au groupe de l'union républicaine, avec lequel il vota pour les lois nouvelles sur la collation des grades et l'élection des maires, pour l'ordre du jour sur les menées ultramontaines, et, après l'acte du 16 mai, pour l'ordre du jour de défiance présenté par les gauches. Réélu, comme un des 363, le 14 octobre 1877, par 9,648 voix (19,050 votants, 22,021 inscrits), il fut un membre obscur et silencieux de la majorité opportuniste de la Chambre, et suivit la même politique après le 21 août 1881, ayant encore obtenu, avec 11,598 voix contre 6,579 à M. d'Andigné, le renouvellement de son mandat. Dans sa profession de foi, il avait réclamé : « le maintien de la paix, une administration prudente et le contrôle sévère des finances. » Il se prononça en faveur des ministères Gambetta et Ferry, opina pour l'expédition du Tonkin, pour le maintien de l'ambassadeur près du pape, pour le maintien du budget des cultes et contre l'élection des sénateurs par le suffrage universel. L'auteur du *Pilori* (1885), combattant la réélection de M. Albert Benoist dans Maine-et-Loire, prétendit qu'il avait voté absolument comme jugeait le président célébré par Barraton dans le sixain bien connu :

Huissiers, qu'on fasse silence.
Dit en tenant audience
Un président de Beaugé.

C'est un bruit à tête fendre :
Nous avons déjà jugé
Dix causes sans les entendre...

BENOIST-D'AZY (DENIS-AIMÉ-RENÉ-EMMANUEL, COMTE), député de 1841 à 1848, représentant du peuple en 1849 et en 1871, né à Paris, le 3 janvier 1796, mort à Saint-Bernin-d'Azy (Nièvre), le 25 février 1880, fils du comte Benoist, député sous la Restauration et ministre (*Voy. plus haut*), fut, sous la Restauration, secrétaire de légation en Allemagne, puis entra dans l'administration des contributions indirectes, devint inspecteur général des finances sous le ministère Villele, puis directeur de la dette inscrite, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 26 octobre 1826. Démentionnaire après les journées de Juillet 1830, il se retira en Nivernais, prit la direction des mines d'Alais, et s'intéressa à la création des chemins de fer.

Candidat légitimiste dans le 1^{er} collège électoral de la Nièvre (Nevers) aux élections du 21 juin 1834, il n'obtint que 120 voix contre 159 données à M. Boigues, député sortant réélu. Le 2^e collège électoral de la Nièvre (Château-Chinon) l'élut le 4 avril 1841, en remplacement de M. Pelletier-Dulas, dont l'élection avait été annulée, et lui renouvela successivement son mandat, le 9 juillet 1842, par 132 voix sur 222 votants et 261 inscrits, contre M. Delangle, avocat (78 voix), et le 1^{er} avril 1848, par 127 voix sur 253 votants et 276 inscrits, contre M. Alloury, 125 voix. Il fit constamment partie de la droite légitimiste et continua de s'occuper activement des questions de chemins de fer. Il ne fut pas élu à l'Assemblée constituante de 1848, mais fut envoyé à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, par le département du Gard, le 1^{er} sur 8, avec 52,514 voix sur 91,741 votants et 121,533 inscrits, siégea à la majorité monarchique, fut élu vice-président de l'Assemblée, combattit la politique de l'Élysée, fit partie de la commission dite des Burgraves qui élabora la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, et demanda la révision de la Constitution. Le 2 Décembre 1851, il présida, avec M. Vitet, à la mairie du X^e arrondissement, la réunion des représentants qui protestèrent contre le coup d'État, fut arrêté avec eux et remis en liberté quelques jours après. Il abandonna alors la politique pour se consacrer aux questions industrielles, contribua à l'établissement du Crédit Foncier et devint administrateur des Compagnies d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée. Après la guerre franco-allemande, les électeurs de la Nièvre et du Gard l'éluèrent à l'Assemblée de Bordeaux; il opta pour la Nièvre, bien que nommé le 7^e et dernier de la liste par 30,793 voix sur 64,512 votants et 97,485 inscrits, présida les premières séances comme doyen d'âge et fut élu vice-président. Il a voté *pour* la paix (1^{er} mars 1871), *pour* les prières publiques (16 mai), *pour* l'abrogation des lois d'exil (10 juin), *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée (30 août), *contre* le retour de l'Assemblée à Paris (3 février 1872), *pour* la démission de Thiers (24 mai 1873) *pour* l'arrêté contre les enterrements civils (24 juin), *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon (20 novembre), *pour* le ministère de Broglie (16 mai 1874), *contre* la dissolution de la Chambre (29 juillet), *contre* l'amendement Wallon (30 janvier 1875), *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles (25 février). Il avait été en 1871 un des 15 députés chargés d'accompagner MM. Thiers et

Jules Favre à Versailles pour discuter les préliminaires de paix, et fit partie de la commission du budget. Par une lettre rendue publique (décembre 1875) il déclina toute candidature aux futures élections sénatoriales et législatives.

BENOISTON DE LA SERPANDAIS (JEAN-MARIE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Savenay (Loire-Inférieure), le 16 février 1754, mort à Nantes, le 25 avril 1794, avocat en 1780, sénéchal de Coislin en 1784, maire de Savenay en 1790, puis membre et président du directoire du département, fut, en raison de son attitude hostile au clergé, élu le 1^{er} septembre 1791, député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée législative par 224 voix sur 355 votants. C'est sur sa motion que fut rendu, le 24 mai 1792, le décret de déportation des prêtres non assermentés qui seraient dénoncés par vingt citoyens. Il fut ensuite membre du comité des domaines. Élu député suppléant à la Convention le 2 septembre 1792, il ne fut pas appelé à y siéger et fut nommé, l'année suivante, commissaire-adjoint du comité de sûreté générale de Savenay. Ayant protesté en cette qualité contre le 31 mai, on s'appuya plus tard sur cette protestation pour l'accuser de fédéralisme; malgré les mémoires justificatifs qu'il adressa alors aux clubs et aux ministres, il fut incarcéré le 14 mars 1794 et mourut un mois après dans la prison du Sanitat à Nantes; on croit qu'il s'empoisonna.

BENOIT (GUILLAUME-RAYMOND-JOSEPH DE), député de 1827 à 1830, né à Saint-Geniez (Aveyron), le 8 juillet 1773, mort à Saint-Geniez, le 2 décembre 1849, fut juge de paix à Rodez. Appelé pour la première fois au Parlement le 24 novembre 1827, et réélu le 3 juillet 1830 par le collège de département de l'Aveyron, il siégea au centre droit de la Chambre des députés, et soutint de ses votes le gouvernement de la Restauration, mais se sépara plus d'une fois des *ultras*, principalement dans la session de 1828. Il avait conquis l'estime de ses adversaires politiques. « C'est, écrivait l'un d'eux en 1829, moins à l'influence de l'ex-triumvirat qu'à la réputation d'homme de bien dont il jouit à Rodez que M. de Benoit est redevable de l'honneur qu'il a reçu. » M. de Benoit ne se rallia pas à la monarchie de Juillet.

BENOIT (MARIE-SOLANGE-GUILLAUME-NORBERT DE), petit-fils du précédent, député depuis 1855, né à Saint-Geniez (Aveyron), le 12 mai 1833, fut avocat à la cour de Montpellier. Entré dans la magistrature sous le second Empire, il fut successivement, en 1865, substitut à Prades, et en 1868 juge à Rodez. Il était resté en fonctions après le 4 Septembre; ce n'est qu'en octobre 1883 que M. Norbert de Benoit fut compris dans le décret réformant la magistrature. Membre du Conseil municipal de Saint-Geniez, il se présenta sans succès à une élection législative partielle, le 4 mai 1884, dans l'arrondissement d'Espalion, contre le candidat républicain M. Louis Denayrouze qui fut élu. Après l'élection, M. N. de Benoit fut l'instigateur de diverses protestations qui furent envoyées à la Chambre contre la validation de M. Denayrouze. Porté sur la liste conservatrice de l'Aveyron le 4 octobre 1885, il fut élu le 6^e et dernier de cette liste, par 52,449 voix 94,179 votants, 118,271 inscrits). A la Chambre il siégea à droite, se prononça, lors des événements de Decazeville, *contre* les ordres du jour

présentés par l'extrême-gauche et le groupe ouvrier socialiste à la suite des interpellations adressées au gouvernement; il a voté (juin 1886), *contre* l'expulsion des princes, et, dans la dernière session s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), et s'est prononcé *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (chute du ministère Floquet, 14 février), *contre* les poursuites contre trois députés membres de la ligne des Patriotes (14 mars); absent par congé dans les deux scrutins sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et sur les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BENOIT (JOSEPH-MARIE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et de 1849, né à Saint-Martin de Bovel (Ain), le 15 septembre 1812, mort à Lyon (Rhône), le 3 mars 1880, était d'une famille de cultivateurs. Il suivit d'abord l'état de son père, puis entra dans l'industrie de la soie, et, partisan déterminé des idées républicaines et socialistes, devint, sous Louis-Philippe, un des orateurs écoutés de la démocratie lyonnaise. Après avoir pris part à la rédaction du journal la *Fraternité*, il fut, au lendemain de la révolution de Février, le candidat désigné des faubourgs de Lyon à l'Assemblée constituante. Elu, le 23 avril 1848, représentant du Rhône, le 9^e sur 14, par 63,981 voix, avec Greppo, Pelletier, etc., il fit partie de la Montagne et vota sans exception dans le sens démocratique et socialiste : *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'incompatibilité des fonctions, *pour* l'amendement Grévy, *pour* l'abolition du remplacement militaire, *pour* le droit au travail, *pour* la suppression complète de l'impôt du sel, *pour* l'amnistie générale, *pour* la mise en accusation du président et de ses ministres; *contre* le décret sur les clubs, *contre* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et Caussidière, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome, etc. Il se prononça : le 4 novembre 1848, *contre* l'ensemble de la Constitution; et le 25 novembre, *contre* l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie. » La politique de Louis-Napoléon Bonaparte l'avait eu pour adversaire à la Constituante; représentant du même département à l'Assemblée législative (70,961 voix sur 110,722 votants, 154,740 inscrits), il s'opposa avec une énergie soutenue aux menées du président et participa à tous les votes de la minorité démocratique, notamment *contre* l'expédition d'Italie et le siège de Rome. Il fut lui-même l'auteur de quelques propositions favorables au développement du socialisme et que la majorité de droite repoussa. Au 2 Décembre 1851, M. Benoit fut inquiet et dut se retirer en Suisse.

BENOIT (CHARLES-LOUIS), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Saint-Mihiel (Meuse), le 8 novembre 1803, fut maire de Verdun pendant la guerre. Sans autres antécédents politiques, il fut nommé, le 8 février 1871, représentant de la Meuse à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 6, avec 24,044 voix (40,190 votants, 89,314 inscrits). M. Benoit siégea au centre droit, et ne cacha point ses espérances de restauration monarchique, dans un discours qu'il prononça à une distribution de prix dans

une petite localité de son département. « La royauté, disait-il, à ses jeunes auditeurs, sans nous enlever, croyez-le bien, une seule des libertés reconnues nécessaires et dont nous sommes en possession, rétablira le principe d'autorité si fortement ébranlé par les secousses politiques, et nous rendra, par l'hérédité, le calme et la stabilité dont nous avons tant besoin. »

M. Benoit était conseiller général de la Meuse, pour le canton de Verdun. Il vota dans l'Assemblée : 1^{er} mars 1871, *pour* les préliminaires de paix; 16 mai, *pour* les prières publiques; 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, *pour* la démission de Thiers; 19-20 novembre, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal; 4 décembre, *pour* le maintien de l'état de siège; 20 janvier 1874, *pour* la loi des maires; M. Benoit s'est abstenu, le 30 janvier 1875, dans le vote sur l'amendement Wallon, et le 25 février, dans le vote sur l'ensemble des lois constitutionnelles.

BENOIT-CHAMPY (ADRIEN-THÉODORE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, député au Corps législatif de 1855 à 1857, né à Provins (Seine-et-Marne), le 24 mai 1805, mort à Paris, le 22 juin 1872, se fit remarquer comme avocat au barreau de Paris, et, pendant dix-huit années, fut membre du conseil de l'ordre. Les tendances libérales qu'il avait paru manifester sous Louis-Philippe le firent désigner, après la Révolution de février, pour le poste d'avocat général à la Cour de cassation; il le refusa et préféra se charger d'une mission extraordinaire à Florence. Là, il favorisa la politique de Joseph Montanelli et la cause de l'indépendance italienne; puis, revenu en France, il se rallia au parti conservateur. Son élection, le 13 mai 1849, comme représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative (49,792 voix sur 92,695 votants et 118,563 inscrits), l'empêcha de remplir des fonctions diplomatiques analogues à la précédente, dans le Grand-Duché de Bade et le royaume de Hanovre. — Il avait obtenu l'année d'avant, lors des élections de la Constituante, 35,000 suffrages.

Membre de la majorité de la Législative, il vota *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi organique de l'enseignement, *pour* la loi portant restriction du suffrage universel, se déclara en faveur de l'Élysée et soutint la politique qui aboutit au coup d'État présidentiel de Décembre 1851. Redevenu, après la session, membre du conseil de l'ordre des avocats, il ne rentra au Parlement, comme député de l'Ain au Corps législatif que le 7 janvier 1855, avec 16,496 voix (16,670 votants, 29,345 inscrits). Il remplaçait M. de Lormet, démissionnaire. Aux élections du 29 février 1852, il s'était vu préférer, par les électeurs de la Côte-d'Or, M. Ouvrard. Il fit partie de la majorité dynastique du Corps législatif, jusqu'au 7 mars 1857. A cette date, comme il venait d'être nommé président du tribunal de la Seine, à la place de M. Debelleyme, il dut résigner son mandat législatif : il eut pour successeur au Corps législatif M. Lehon. — M. Benoit-Champy fut un des dix-huit sénateurs que le décret *in extremis* du 27 juillet 1870, avait créés : la chute de l'Empire empêcha la promulgation de ce décret qui fut retrouvé aux Tuileries, après le 4 Septembre. M. B. Champy était grand-

officier de la Légion d'honneur, du 12 août 1865.

BENOÏT DU BUIS (PIERRE-JOSEPH) représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Couzeix (Haute-Vienne), le 14 mars 1817, fut élu par la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale de 1871, le 8 février, avec 43,107 voix sur 62,174 votants et 87,375 inscrits. On ne lui connaissait alors aucun antécédent politique. Son passage au Parlement ajouta peu à sa notoriété. Inscrit au centre droit, M. Benoît du Buis « propriétaire », a voté pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la démission de Thiers au 24 mai 1873, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, pour la loi des maires et pour le ministère de Broglie; contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon et contre les lois constitutionnelles. — Il n'a pas fait partie de la Chambre de 1876.

BENTABOLLE (PIERRE-LOUIS), membre de la Convention et député au conseil des Cinq-Cents, né à Landau (Haut-Rhin), en 1753, mort à Paris, le 22 avril 1798, fils d'un entrepreneur de vivres militaires pendant la guerre de Sept ans, était avocat au moment de la Révolution, dont il adopta les idées avec l'emportement d'un caractère violent. Procureur-général syndic du département du Bas-Rhin, il fut élu par ce département membre de la Convention, le 4 septembre 1792, avec 293 voix sur 586 votants. Là, il vota avec les plus avancés. Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 2^e appel nominal: « Aux motifs qui ont été rapportés ici contre l'appel au peuple j'en ajouterai un seul qui n'a pas été développé, et qui est très court. Quand il ne serait pas démontré, comme il l'a été évidemment, que l'appel au peuple entraînerait sûrement la nation dans des dissensions intestines et la guerre civile, il suffit qu'il soit possible que cette mesure entraîne la nation dans des malheurs, pour que les représentants auxquels la nation a confié ses intérêts n'exposent pas la République à une mesure aussi dangereuse. Un législateur, un représentant du peuple, doit s'exposer à mourir mille fois plutôt que d'exposer la nation à des dangers si évidents; je dis : non. »

Au 3^e appel nominal, il dit :

« Comme juge, je demande s'il peut y avoir deux poids et deux mesures sous le règne de la justice. Eh bien! je prends le livre de la loi; je trouve la mort, je prononce la mort. Comme législateur, je suis envoyé pour veiller à la sûreté générale de l'Etat. Je vois Louis souillé du sang de ses victimes; pour la tranquillité de ma patrie, pour son bonheur, je vote la mort. »

Ennemi acharné des Girondins, il s'opposa à la défense de Ducas, Vigée et Fonfrède, accusés par Amar, et fit décréter d'accusation, après le 31 mai 1793, Wimpfen, ex-constituant, chef des fédérés du Calvados. En mission à l'armée du Nord (1793), il destitua le général Hédouville, et, le 19 nivôse an II, fit accorder à la veuve de Châlier, le dictateur lyonnais, une pension égale à celle que recevait la veuve de J.-J. Rousseau. Mais, à ce moment, une liaison formée, lors de sa mission dans le Nord, avec une femme distinguée, le ramena à des sentiments moins farouches; il défendit les suspects contre Robespierre, se porta garant du patriotisme d'Hérault de Séchelles, qui allait

périr sur l'échafaud, et ne joua plus qu'un rôle modéré à la Convention. La haine qu'il voua ouvertement à Robespierre, après l'exécution de Danton, compromit même un instant sa sûreté. Le 23 vendémiaire an IV, il fut du nombre des conventionnels qui entrèrent au conseil des Cinq-Cents, où il resta modéré; il s'éleva parfois contre les dilapidateurs des finances publiques, avec d'autant plus de droit que son désintéressement resta toujours à l'abri de tout soupçon.

BERA (JOSEPH-CHARLES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Champagné-Saint-Hilaire (Vienne), le 4 novembre 1758, mort à Poitiers (Vienne), le 25 mai 1839. Avocat dans cette ville au moment de la Révolution, il en adopta les principes avec modération, fut nommé commissaire du gouvernement près les tribunaux de la Vendée le 19 frimaire an IV, et appelé aux mêmes fonctions le 24 floréal an VIII près le tribunal d'appel de la Vienne; il reçut, le 25 prairial an XII, la croix de la Légion d'honneur. A cette époque, il échangea, conformément au sénatus-consulte organique du 28 floréal, son titre de commissaire du gouvernement contre celui de procureur impérial. En 1812, lors de la réorganisation des tribunaux et des cours de justice, il devint procureur général près la même cour. Privé de son emploi au retour de Louis XVIII, le collègue du département de la Vienne l'envoya, par 67 voix sur 110 votants et 208 inscrits, siéger à la Chambre des Cent-Jours, le 11 mai 1815. A la seconde Restauration, il reprit sa profession d'avocat à Poitiers. Désigné, en 1819, comme candidat à la Chambre des députés par les électeurs libéraux de Civray, il ne réussit pas à être nommé. Le gouvernement de Juillet le rappela dans la magistrature. Substitut du procureur général (1832) près la cour de Poitiers, il devint peu après procureur du roi près le tribunal de première instance de la même ville, et mourut dans l'exercice de ses fonctions. Il a publié: *Choix de plaidoyers* (1812), *Proposition d'un électeur de la Vienne* (1815).

BÉRAL (ÉLOI-BERNARD), membre du Sénat, né à Cahors (Lot), le 1^{er} août 1833, fut élève de l'École polytechnique et de celle des mines, devint ingénieur ordinaire de 3^e classe (1861), puis ingénieur de 1^{re} classe (1875), et fut successivement chargé, en cette qualité, de surveiller l'exploitation des mines de cuivre et de plomb argentifère de Padern et de Montgailard dans l'Aude, et de préparer la construction de chemins de fer d'intérêt local.

Préfet du Lot après le 4 Septembre 1870, il quitta ces fonctions en 1871, et, après avoir vainement tenté, aux élections du 14 octobre 1877, comme candidat républicain, de se faire élire député dans la 2^e circonscription de Cahors, il réussit, le 10 juin 1883, à remplacer au Sénat M. Delord, décédé. Il fut élu alors par 241 voix contre 103 à M. Pages-Dupont, ancien député monarchiste. Inscrit au groupe de l'union républicaine, M. Béral, qui échangeait les fonctions d'ingénieur en chef (1879), et de conseiller d'Etat contre le titre de sénateur, vota avec la majorité. Il fut (décembre 1885) rapporteur de la loi instituant des délégués mineurs pour la surveillance des travaux de fonds, la défendit alors contre les attaques de la droite, et la soutint de nouveau, comme rapporteur, lorsqu'elle revint devant le Sénat (juillet 1888),

après des modifications demandées par la Chambre.

Réélu sénateur du Lot le 5 janvier 1888, par 406 voix sur 693 votants, M. Béral a voté, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889) ; pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février) ; pour la procédure à suivre devant le Sénat, contre toute personne inculpée d'attentat contre la sûreté de l'Etat (29 mars).

Une décision de la Cour des comptes, constatant que « divers mandats avaient été payés au nom du sieur Decroissant, à titre d'indemnité allouée au sieur Béral, sénateur, pour frais de mission concernant l'examen des projets de loi relatifs aux mines et à l'étude comparative des législations minières à l'étranger, et avaient été délivrés sans crédit régulier », provoqua, le 25 juin 1889, à la Chambre, une interpellation de M. Le Provost de Launay. Il fut reconnu qu'une indemnité mensuelle de 700 francs avait été accordée de 1884 à 1888 à M. Béral, par M. Raynal, ministre des travaux publics, pour le dédommager, même au delà, de la différence entre son traitement de conseiller d'Etat (15,000 francs) et son traitement de sénateur (9,000 francs). L'ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement, fut repoussé par 243 voix contre 182, et on adopta par 364 voix contre 142 l'ordre du jour de M. Achard : « La Chambre, constatant avec satisfaction que le fait regrettable signalé par l'interpellation a pris fin, passe à l'ordre du jour », et, par 426 voix contre 19, un second ordre du jour de M. Le Provost de Launay, réclamant la communication au Parlement de la liste des sénateurs et députés qui touchent des indemnités sur les fonds du budget, ainsi que la valeur de ces indemnités.

BÉRALDI (PIERRE-LOUIS), sénateur de 1876 à 1885, né à Fort-Royal (Martinique), le 24 août 1821, entra dans l'administration de la marine. Sous-directeur de la comptabilité commerciale au ministère, il fut, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, le candidat et l'élu des conservateurs du département de l'Aude, par 266 voix sur 512 votants. M. Beraldi, représentait au conseil général de l'Aude le canton de Salles-sur-Fiers. Il a été président de ce conseil. Il siégea dans le groupe dit des « constitutionnels » avec lequel il vota, en juin 1877, la dissolution de la Chambre des députés, mais protesta, en décembre suivant, contre l'approbation, réclamée par M. de Broglie, de la politique du gouvernement depuis le 16 Mai : « Si le Sénat, dit-il, se compromettrait par un vote tel que celui-ci, je n'oserais me représenter dans mon département : les pierres mêmes se soulevaient contre moi. »

M. Beraldi, lors du renouvellement triennal du 25 janvier 1885, se présenta comme candidat indépendant, et échoua avec 275 voix contre 439 accordées au moins favorisé de la liste républicaine, M. Marcou.

BÉRANGER (PIERRE-JEAN DE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Paris, le 19 août 1780, mort à Paris, le 16 juillet 1857. Son acte de baptême enregistré à la paroisse de Saint-Sauveur est ainsi rédigé : « Le même jour (20 août) a été baptisé Pierre-Jean, né d'hier, fils de Jean-François Béranger, négociant, et de Marie-Jeanne Champy, son épouse, rue Montorgueil ; parrain, Pierre Champy, maître tailleur, de cette paroisse, marraine

Mario-Jeanne Grisel, veuve de Nicolas Dupré, tailleur, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, l'ère absent pour affaires. Signé : Grisel, Champy. » Picard par son origine, parisien par sa naissance, Béranger enfant resta chez son aïeul jusqu'à l'âge de neuf ans, et fut, ainsi qu'il le rappela, dans une de ses chansons, témoin de la prise de la Bastille :

J'étais bien jeune ; on criait : Vengeons-nous !
A la Bastille ! Aux armes ! vite aux armes !
Marchands, bourgeois, artisans couraient tous...

Puis il quitta Paris pour Péronne, où il fut quelque peu « garçon d'auberge » dans la maison de sa tante. A quatorze ans, il entra en apprentissage dans une imprimerie ; il suivit les cours de l'*Institut patriotique*, sorte d'école primaire fondée à Péronne par un ancien député à l'Assemblée législative, M. Balluc (L. ce non) et organisée d'après le système de J.-J. Rousseau. A douze ans, il haranguait les représentants de passage à Péronne, et rédigeait des adresses à la Convention. A seize ans, il revint à Paris auprès de son père ; celui-ci, entiché de noblesse, était le banquier des royalistes, et le fils portait souvent aux conspirateurs l'argent provenant de Londres ; entre temps, il appliquait à la comédie et à l'épopée ses premiers efforts poétiques ; le succès ne répondant pas à tous ces débuts, et son père ruiné ayant été réduit à tenir un cabinet de lecture au coin de la rue Saint-Nicolas, il se vit bientôt « privé de ressources, las d'espérances déçues, versifiait sans but et sans encouragement, sans instruction et sans conseil. » Alors il eut l'idée de mettre sous enveloppe ses poésies et de les adresser à Lucien Bonaparte, qui, devenu le protecteur de Béranger, l'aïda de ses conseils et de son appui ; en 1809, il fut attaché au secrétariat de l'Université. Il resta douze ans dans ce modeste emploi, dont les appointements ne s'élevèrent jamais au-delà de 2,000 fr. Dès lors le plaisir qu'il éprouvait à formuler ses pensées en chansons l'éclaira sur sa véritable vocation et sur la nature particulière de son talent. Membre du Caveau, il y paya tout d'abord sa bienvenue par d'aimables fantaisies, où perça déjà parfois l'allusion politique ; témoin, la chanson du *Roi d'Yvetot*, parue sous l'Empire, et dont l'antithèse piquante essayait de faire la leçon au soldat couronné. « Admirateur enthousiaste du génie de l'Empereur, il ne s'aveugla pas, en effet, sur le despotisme toujours croissant de l'Empire » (*Préface des chansons*, 1833) ; témoin aussi le *Sénateur*, qui est de la même époque (1813). Mais les événements de 1814 vinrent réveiller chez le poète, qui commençait à être célèbre, la fibre patriotique. Pendant la campagne de France, sa muse entonna le cri de guerre :

Gai ! gai ! s'rons nos rangs !
En avant, Gaulois et Français !

puis, quand les défenseurs du sol eurent succombé sous le nombre, il osa, au Cadran Bleu, devant les aides de camp de l'empereur Alexandre, chansonnier l'*Anglomanie* et lord *Vilain-Ton*. Ces refrains populaires eurent alors un très vif succès et contribuèrent à consoler la France des malheurs d'une double invasion. La censure littéraire ayant été rétablie par Louis XVIII, Béranger se moqua gaiement du roi, de la censure et des censeurs :

« Rats de caves littéraires. »

La censure, cependant, fut impuissante à

empêcher de chanter dans les ateliers, les bou-
tiques et les « guinguettes, » de fines satires
comme *Vieux habits, vieux galons* (novembre
1814), où l'auteur passe en revue les renégats
de la République et de l'Empire.

Le gouvernement des Cent-Jours offrit à
Béranger un avancement qu'il refusa; puis
vint la seconde Restauration: ce fut la plus
belle époque de son talent. D'anciens privilèges
revendiqués, de vieux usages mis en honneur,
la religion au service de la politique, tout cela
fut ridiculisé par Béranger avec une finesse
qui n'excluait pas la force. A la façade de la jeu-
nesse dorée qui se pressait dans les salons des
Tuileries, il jeta son *Habit de cour*, son *Mar-
quis de Carabas*, *Pailleasse*, la *Marquise de
Pretintaille*, *l'Enfant de bonne maison*, en
même temps qu'il fêtrissait l'adulation servile
dans la *Sainte-Alliance barbaresque*, le *Juge
de Charenton*, etc. Bientôt Béranger s'éleva
jusqu'à l'ode: la *Sainte-Alliance des peuples*,
le *Vieux drapeau*, les *Adieux à la gloire*, les
Enfants de la France, poésies riches tour à
tour de sentiments patriotiques et de pensées
morales, excitèrent dans le peuple et dans la
bourgeoisie un véritable enthousiasme; elles
attirèrent aussi sur l'employé pamphlétaire
les sévérités du pouvoir. Le « libéralisme, »
dont Béranger fut un des champions les plus
populaires, suivait alors deux courants d'opinion,
de principes contraires, mais unis dans un
même esprit d'opposition au gouvernement:
l'un remontait à l'Empire et personnifiait en
lui la gloire nationale, l'autre, élargissant le
cercle des libertés politiques, tendait à la Révo-
lution et devait aboutir à la République. Bé-
ranger suivit cette double tendance en poète-
citoyen. Destitué de sa modeste fonction, il fut,
sur la dénonciation de Martainville, rédacteur
en chef du *Drapeau blanc*, cité par le parquet
devant la Cour d'assises de la Seine, comme
pévenu d'outrage à la morale publique, aux
bonnes mœurs, à la religion et à la personne du
roi. Les foudroyants réquisitoires de Marchangy
firent plus d'impression sur le jury que le plai-
doyer de Dupin aîné: le chansonnier fut con-
damné à trois mois de prison et 500 francs d'a-
mende. A part la liberté qui lui était ravie, Bé-
ranger ne fut pas trop malheureux sous les
verrous de Sainte-Pélagie, où il ne perdit rien
de sa gaieté. Avant sa condamnation il com-
posa la *Muse en fuite* ou *Ma première Visite
au Palais de justice*; après, il écrivit la *Liberté*,
l'Agent provocateur, *Mon Carnaval*, etc. Sorti
de prison, il put donner un libre cours à sa
verve, et reprendre ses chansons. Mais la pièce
des *Révérands Pères*:

Moitié renards, moitié loups,
Dont la règle est un mystère,

avait allumé contre lui l'implacable haine de
ce qu'on appelait alors le « parti-prêtre »: les
Chantres de paroisse, les *Missionnaires*, la
Messe du Saint-Esprit mirent le comble à
l'exaspération des hommes du gouvernement.
Poursuivi et condamné encore une fois, Béran-
ger fut enfermé pour neuf mois à la Force:
il avait à payer 10.000 francs d'amende, mais
jamais il ne consentit à désarmer:

« Dans un vieux carquois où font brèche
Les coups de vos juges maudits,
Il me reste encore une flèche,
J'écris dessus: pour Charles X. »

On sait avec quel intérêt passionné l'opinion
libérale suivait alors les débats du Parlement.
Béranger ne manquait pas de mettre en chan-

sous et en satires chacune des entreprises des
ultras contre la liberté et contre la Charte.
Tour à tour il raillait les nouvelles lois d'ex-
ception (mars 1820).

Amis, il pleut, il pleut des loix,
L'air est malsain, j'en peris la voix.

et les prières de M. de Quélen, archevêque de
Paris, à l'ouverture des Chambres:

Hier, monseigneur, le front ceint
De sa mitre épiscopale,
En ces mots à l'Esprit-Saint
Parlait dans la cathédrale:
« Tant de bons nobles devenus
Députés du peuple, au peuple inconnus,
Dans notre Chambre septennale,
N'ont que tes clartés pour guider leurs pas.
Saint-Esprit, descends, descends jusqu'au bas!
— Non, dit l'Esprit-Saint, je ne descends pas. »

et la guerre d'Espagne, votée par les Chambres
en 1823:

Nous allons tirer d'écaille,
Des moins blancs, noirs et roux
Dont on prendra d'la graine
Pour en r'planter chez nous.

La politique cependant le tentait peu, et il
avait des jours de découragement; retiré à
Péronne en 1828, pour s'y reposer, il écrivait le
28 mai à Madame Cauchois-Lemaire: « Il en
est de mes chansons comme des beaux discours
de nos orateurs, on doit en être las. Je le suis
furieusement du bavardage parlementaire; il
me vient ici l'idée de renoncer à Paris et d'al-
ler vivre au fond de quelque province. Ce ne
sera pourtant pas en Picardie. »

La Révolution de 1830 fut au début le
triomphe des idées et des vœux de Béranger,
qui rêvait la République; mais, dès le 31 juillet,
il était désabusé et écrivait à un ami: « Je ne
suis pas orléaniste; je ne veux pas être en dé-
saccord avec ceux que j'aime et que j'estime et
je n'ai pas l'ambition de les diriger; je vais
partir pour la campagne. »

Aussi, en dépit des avances qui lui furent
faites, se tint-il constamment en dehors du
pouvoir:

Non, mes amis, non, je ne veux rien être.

Sa sympathie revint par la suite au gouverne-
ment de Louis-Philippe et le 19 août 1838, il
écrivait même à un ami: « Quoique républi-
cain, j'ai poussé tant que j'ai pu au duc d'Or-
léans; » mais s'apercevant

... Qu'on rebadigeonne
Un trône noirci,

il reprit la plume, se montra républicain dans
le *Conseil aux Belges*, et inaccessible à toute
faveur, surtout secrète, dans le *Refus* adressé
au général Sebastiani:

Pourquoi pensionner
Ma muse indépendante et vraie?
Je suis un sou de bon aloi;
Ma's en secret argentez-moi,
Et me voilà fausse monnaie.

Jacques, le *Vieux Vagabond*, la *Pauvre
femme*, les *Fous*, la *Prédiction de Nostrada-
mus*, etc., eurent une haute portée politique et
sociale. Pourtant, il s'abstint de faire à la
royauté de 1830 la guerre d'épigrammes dont
il avait poursuivi la Restauration; il recut
retiré à Passy, loin du bruit des affaires, et il
songeait, a-t-il dit lui-même, à la publication
d'un *Dictionnaire historique des contemporains*,
quand l'avènement de la République de
1848 apporta encore au poète une recrudes-

cence de popularité. Élu, le 23 avril 1848, représentant du peuple de la Seine à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 34 (immédiaten eut après les membres du gouvernement provisoire, par 204,271 voix (267,888 votants, 359,191 inscrits), il accepta d'abord le mandat parlementaire et vint s'asseoir à la Montagne : il avait pour voisins Lamennais et Félix Pyat ; mais « dès qu'il eût pu apprécier, a écrit M. Arthur Arnould (*Béranger, ses amis et ses ennemis*), les hommes qui remplissaient l'Assemblée et l'esprit qui la dominait, et quelle scission profonde s'opérait entre Paris révolutionnaire et les députés des départements, dès qu'il comprit que la guerre civile, devenue chaque jour plus imminente, allait éclater, » il jugea la partie perdue et voulut se retirer. Une première lettre de démission fut envoyée par lui, le 8 mai, au président ; à l'unanimité la démission fut repoussée par l'Assemblée. Huit jours après, le représentant malgré lui revint à la charge et écrivit à M. Buchez :

« Citoyen président,

« Si quelque chose pouvait mettre en oubli mon âge, ma santé et mon incapacité législative, ce serait la lettre que vous avez eu l'obligeance de m'écrire, et par laquelle vous m'annoncez que l'Assemblée nationale a honoré ma démission d'un refus... Heureux d'avoir été l'occasion de cet exemple encourageant, je viens de nouveau supplier à mains jointes l'Assemblée nationale de ne pas m'arracher à l'obscurité de la vie privée.

« Ce n'est pas le vœu d'un philosophe, encore moins d'un sage, c'est le vœu d'un rimeur qui croirait se survivre s'il perdait, au milieu du bruit des affaires, l'indépendance de l'âme, seul bien qu'il ait jamais ambitionné.

« Pour la première fois je demande quelque chose à mon pays ; que ses dignes représentants ne repoussent donc pas la prière que je leur adresse en réitérant ma démission et qu'ils veuillent bien pardonner aux faiblesses d'un vieillard qui ne peut se dissimuler de quel honneur il se prive en se séparant d'eux.

« En vous chargeant de présenter mes très humbles excuses à l'Assemblée, recevez, citoyen président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

« Salut et fraternité.

« BÉRANGER. »

La démission de Béranger fut acceptée au début de la séance orageuse du 15 mai. Cette démission a été depuis, de la part de certains détracteurs de Béranger, l'objet de critiques assez vives : pourtant la plupart des personnages les plus marquants comme les plus avancés du parti démocratique ne lui en gardèrent pas rancune. Béranger passa les dernières années de sa vie dans la retraite, à Passy, à Fontainebleau, à Tours, dans le paisible logement du Marais, où il mourut.

On a dit que Béranger, en popularisant le nom de Napoléon, avait contribué, plus que personne, au mouvement qui porta Louis-Napoléon à la présidence de la République ; Béranger s'en est défendu, au moins comme intention, dans mainte conversation particulière avec des amis ou des étrangers. Très diversement appréciée, la carrière littéraire de Béranger et les tendances politiques de son œuvre ont rencontré une malveillance marquée chez MM. de Pontmartin, Louis Veillot, Renan, Alexandre Vinet, Athanase Coquerel,

Proudhon et Eugène Pelletan, dont le pamphlet célèbre, *Une Étoile filante*, fit un certain bruit en 1866. À l'encontre, on peut citer parmi les admirateurs fidèles de Béranger : Lamartine, Louis Blanc, Félix Pyat, George Sand, Laurent Pichat, Alexandre Dumas et Michoud.

Le gouvernement impérial voulut se charger des funérailles de Béranger ; il leur donna ainsi un caractère officiel qui prévint toute manifestation démocratique.

BÉRANGER (PAUL), député de 1885 à 1886, né à Saint-Quentin (Aisne), le 10 mai 1834, mort à Paris, le 7 août 1886, fils d'un avoué de Saint-Quentin, suivit les cours de l'École de droit de Paris, et, après avoir obtenu le diplôme de licencié, prit l'étude de son père en 1869. Élu à cette époque membre du conseil municipal de sa ville natale comme candidat d'opposition, il concourut à la défense de la ville pendant la guerre de 1870, et, sur son refus d'être maire, fut nommé adjoint en 1881. Les électeurs républicains de l'Aisne l'éluèrent député, aux élections générales d'octobre 1885, au 2^e tour de scrutin, le 4^e sur 8, par 63,833 voix sur 117,821 votants et 147,808 inscrits. Il prit place à gauche, vota, en juin 1886, l'expulsion des princes, et mourut moins de deux mois après.

BÉRARD (AUGUSTE-SIMON-LOUIS), député de 1827 à 1834, né à Paris, le 3 juin 1783, mort à la Membrolle (Maine-et-Loire), le 23 janvier 1859, était d'une ancienne famille protestante de Provence qui dut, lors des guerres de religion, se réfugier dans les montagnes du haut Dauphiné ; son père, négociant estimé, fondateur de la dernière Compagnie des Indes, avait commandé à Paris un bataillon de la garde nationale, puis devenu suspect avait été condamné à mort et exécuté en 1794. Auguste-Simon-Louis Bérard n'en fut pas moins, sous la Restauration, un champion des idées libérales. Sorti de l'École polytechnique, il fut nommé en 1810 auditeur et, en 1814, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Pendant les Cent-Jours il fut chargé de plusieurs missions importantes, et reprit, au nom du gouvernement, possession de l'Imprimerie « impériale, » qui en 1814 était redevenue une propriété particulière. Éloigné du Conseil d'Etat lors de la rentrée de Louis XVIII, Bérard y fut rappelé au commencement de 1817, mais pour être destitué bientôt définitivement par le ministère réactionnaire de 1820. Membre de la Chambre de commerce de Paris en 1825, fondateur à Paris d'une maison de banque destinée à concourir à l'exécution des travaux publics, et, à Alais, d'un établissement de forges considérable, il fut, dès qu'il eut atteint l'âge de l'éligibilité (40 ans) nommé, le 17 novembre 1827, député du 2^e arrondissement électoral de Seine-et-Oise (Arpajon) ; il siégea à gauche, dans l'opposition libérale, et combattit le ministère Villèle ; mais il aborda rarement la tribune et son activité s'exerça plutôt dans les bureaux et les commissions. Après la session de 1829 les rangs de l'opposition s'étant grossis au point de devenir la majorité, Bérard fut parmi les 221 députés qui, le 16 mars 1830, votèrent, en réponse au discours de la couronne, la déclaration du refus de concours. Réélu le 12 juillet 1830, il se trouvait à Paris, avec quelques-uns seulement de ses collègues de la nouvelle Chambre, au moment où parurent les Ordonnances du 25 juillet. S'étant réuni à un petit groupe de

députés il leur proposa, le 26, à la réunion qui eut lieu chez M. de Laborde, de signer, au nom de la Chambre, une protestation contre les ordonnances, et d'aller la porter à Charles X; cette proposition ne fut pas accueillie, et Bérard la renouvela sans plus de succès le lendemain, chez Casimir Périer: « Je ne m'attendais pas, dit-il alors à Villemain, à trouver tant de poltrons réunis. » Ce fut chez lui, le 28, que les députés protestataires tinrent une de leurs réunions les plus importantes. Il fit partie de la commission chargée de se rendre, les 30 et 31 juillet, auprès du duc d'Orléans pour lui offrir la lieutenance générale du royaume. A la Chambre, Bérard prononça, le 5 août, un discours dont la conclusion fut la déchéance de Charles X et de sa famille et l'établissement de la royauté de Louis-Philippe. Le même mois il fut nommé directeur général des ponts et chaussées et des mines; peu de temps après il devint aussi conseiller d'Etat. Il fut encore réélu par le 3^e collège de Seine-et-Oise (Corbeil) le 5 juillet 1831, et vota jusqu'en 1834, avec la majorité conservatrice de la Chambre; mais certains décrets qu'il eut avec les ministres à propos de ses fonctions l'obligèrent à quitter la vie publique: il se retira en Touraine. Il s'y occupait de la direction d'une filature de lin et de chaux, lorsque le ministre Molé lui donna la recette générale du Cher: ce fut sa dernière situation officielle.

BÉRARD (JACQUES-ETIENNE), député de 1837 à 1839, né à Montpellier (Hérault) le 12 octobre 1789, mort à Montpellier, le 10 juin 1869, fit de bonnes études classiques et médicales et entra, pour se consacrer spécialement à la chimie, dans le laboratoire d'Arcueil, où il resta huit ans, sous la direction du célèbre Berthollet. En 1812, il remporta, conjointement avec M. de la Roche, le grand prix de physique de l'Académie des sciences, dont il devait, en 1818, être élu membre correspondant, et publia, avec succès, plusieurs mémoires sur des questions spéciales: la chaleur spécifique du gaz, la maturation des fruits, etc. Nommé, en 1834, professeur de chimie générale et de toxicologie à la Faculté de médecine de Montpellier, il exerçait encore ces fonctions quand il fut, le 4 novembre 1837, élu, par 288 voix sur 528 votants et 697 inscrits, député du 2^e collège de l'Hérault. « Libéral modéré », dit un biographe, il vota plusieurs fois avec l'opposition dynastique, dans la session de 1838-39, et fut, notamment, l'un des 213 députés qui se prononcèrent contre l'adresse de 1839, amendée d'une manière favorable au ministère par MM. Debelleye, Jussieu et de la Pinsonnière. Il ne fut pas candidat au renouvellement de 1839; lors des élections du 9 juillet 1842, il se présenta, mais vainement, et ne réunit que 339 voix contre 410 accordées à l'élu, M. de Larey. La nuance libérale de certains de ses votes à la Chambre le fit écarter pendant quelque temps de sa fonction de doyen de la Faculté de médecine; mais il ne tarda pas à y être réintégré. Conseiller municipal de Montpellier en 1852, Bérard ne joua plus, jusqu'à sa mort, qu'un rôle politique secondaire. Il était membre de la chambre de commerce, de la Société des sciences et lettres et de la Société d'agriculture de Montpellier.

BÉRARD (JULES), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né à Lacépède (Lot-et-Garonne), le 22 octobre 1818, d'une famille d'artisans, parvint à

se faire admettre à l'Ecole polytechnique, d'où il fut renvoyé en 1843 pour un discours prononcé à l'enterrement de Jacques Laffitte, et imbu d'idées démocratiques. Il était alors républicain; le gouvernement provisoire lui conféra après Février 1848, d'abord le grade de lieutenant d'artillerie, puis les fonctions de commissaire de la République dans le département de Lot-et-Garonne. Elu, le 23 avril, représentant à l'Assemblée constituante par ce département, le 3^e et dernier, avec 39,238 voix (88,758 votants, 94,809 inscrits), il fit partie du comité des affaires étrangères, prit quelquefois la parole dans l'Assemblée, et vota toujours avec la majorité de droite. Il fut de ceux qui favorisèrent l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence et qui le soutinrent dans toutes les mesures de répression dont son gouvernement prit l'initiative.

Il fut réélu à l'Assemblée législative par 47,912 voix (90,297 votants, 107,493 inscrits), appartient au fameux comité de la rue de Poitiers, opina toujours avec la droite, et se rangea, vers la fin de la législature, du côté du prince président, dont le coup d'Etat le fit préfet de l'Isère. Il quitta l'administration en 1856. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1851.

BÉRARD. — Voy. CHAZELLES (DE).

BÉRARD-BLAY (LOUIS-FRANÇOIS) député au Corps législatif de 1866 à 1870, né à Moutiers (Savoie), le 26 novembre 1827, était avocat à Moutiers, lorsque, désigné par le gouvernement impérial comme candidat officiel aux électeurs de la 2^e circonscription de la Savoie, il fut élu, le 9 septembre 1866, député au Corps législatif avec 15,563 voix (21,508 votants, 32,114 inscrits), contre 5,932 voix à M. Brunier. Il remplaçait M. Palluel, décédé. Renommé aux élections du 24 mai 1869 par 21,830 voix, il vota constamment, depuis 1866 jusqu'au 4 septembre 1870, avec la majorité impérialiste dont il faisait partie, notamment pour la déclaration de guerre à la Prusse.

Plusieurs fois candidat conservateur depuis lors, M. Bérard-Blay n'a pas réussi à rentrer au Parlement. Il a successivement échoué: le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Moutiers, avec 3,375 voix contre 3,759 à M. Mayet élu, le 14 octobre 1877, avec 3,690 voix contre 3,934 au député sortant réélu, et le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Savoie, avec 23,612 suffrages, le moins favorisé de la liste républicaine élue, M. Jules Roche, ayant réuni 29,120 voix.

BÉRARDIER DE BATAUT (DAVID-FRANÇOIS-JOSEPH), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Quimper (Finistère), en 1720, mort à Paris, le 1^{er} mai 1794, entra dans les ordres, fut reçu docteur de théologie en Sorbonne, devint principal du collège de Quimper, et était grand-maître du collège Louis-le-Grand, à Paris, quand il fut élu, le 16 mai 1789, député suppléant du clergé aux Etats-Généraux par la ville de Paris. Admis à siéger, le 22 janvier 1790, en remplacement de l'abbé Legros, décédé, il vota constamment avec la droite, et signa la protestation du 12 septembre 1791 contre les décrets de l'Assemblée.

Détenu bientôt comme suspect, et en prison lors des massacres de septembre, il fut sauvé par Camille Desmoulins, qui avait été son élève à Louis-le-Grand, et qui lui avait gardé une vive affection, témoignée d'ailleurs dans son